



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-113738>

Département(s) de publication : 12

Annonce n° 24-113738

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté de communes AUBRAC ET CARLADEZ ET VIADENE

**Correspondant :** MME Guyard Céline, Chargée de commande publique

**Adresse :** Rue du Faubourg 1, 12210 Laguiole

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0633010031

**Courriel :** c.guyard@ccacv.fr

**Adresse internet :** <https://www.ccacv.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** PRESTATIONS DE LOCATION, DE MISE EN SERVICE ET DE MAINTENANCE DE VELOS CARGOS

**Lieu d'exécution :** Territoire intercommunal

**Lieu de livraison :** CCACV Pôle multi services 1 rue de Lavernhe, 12210 Laguiole

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Les prestations comprennent la location des équipements, la livraison, l'assemblage et la mise en service des équipements, la prise en main - sensibilisation à la conduite et la maintenance préventive et curative des équipements et accessoires.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Trois vélos cargos avec leurs options pour le transport d'enfants âgés de 6 mois à 4 ans

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Oui

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Pas d'avance prévue. Pas de retenue de garantie prévue.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Budget de la collectivité Paiement par mandat administratif dans les délais légaux  
**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Le candidat se présente seul ou en groupement. Pas d'obligations sur la forme de groupement.  
**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

**Autres renseignements demandés :** Tout autre document demandé au dossier de consultation

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique pondéré à 60 sur 100 points : 60%
- Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points : 40%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 07/11/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2024-014

**Renseignements complémentaires :** les prestations sont traités à prix unitaires et forfaitaires. les prix sont fermes et révisables. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31 068 TOULOUSE Cedex 07 Tél. : 05-62-73-57-57, Fax : 05-62-73-57-40, courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.conseil-etat.fr>. Les recours ouverts aux candidats sont les suivants : - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L. 5551-1 à 12 du Code de justice Administrative) ; - référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; - soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Communauté de communes AUBRAC ET CARLADEZ ET VIADENE

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://marchespublics-smica.safetender.com>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Communauté de communes AUBRAC ET CARLADEZ ET VIADENE

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://marchespublics-smica.safetender.com>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :** Communauté de communes AUBRAC ET CARLADEZ ET VIADENE

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://marchespublics-smica.safetender.com>

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2024